

**SOUTENEZ L'ÉQUILIBRE  
VIE PROFESSIONNELLE  
ET VIE PERSONNELLE**

**Up**

**HEXOPÉE**  
Créateurs de citoyenneté



## Up chèque domicile

Contribuez à l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle de vos salariés en leur permettant de régler une multitude de prestations de services avec Chèque Domicile CESU. Que ce soit au domicile ou en dehors (ménage, jardinage, garde d'enfants à domicile, crèches, soutien scolaire, etc.), Chèque Domicile CESU soulage vos salariés du stress et des obligations quotidiennes et leur permet d'être plus disponibles et efficaces.

Contactez-nous



01.76.49.65.45  
partenariatspme@up.coop

## Pourquoi choisir Chèque Domicile ?



### Pour respecter les obligations légales

Répondez aux obligations légales en mettant en place une politique sociale visant à faciliter la conciliation de la vie professionnelle et personnelle des employés (loi Macron, loi Rebsamen).



### Pour proposer un avantage social sans alourdir les charges de votre entreprise

Bénéficiez d'une exonération de cotisations fiscales et sociales\* et de 25% de crédit d'impôts sur les aides versées\*\*

\* dans la limite de 1 830€ par an et par bénéficiaire

\*\* jusqu'à 500 000€ pour les entreprises soumises à l'IS



### Pour améliorer efficacement l'équilibre de vie de vos salariés

Garantissez à vos salariés un accès à l'ensemble des 26 services à la personne (services à la famille, aide à la vie quotidienne, accompagnement des personnes dépendantes, etc).

## Les caractéristiques de Chèque Domicile



### Accessible à tout salarié

Temps plein, temps partiel, stagiaires, alternants, intérimaires, CDD...



### Co-financé ou non, au choix de l'employeur

L'employeur décide d'opter pour un co-financement (employeur/salarié) ou un financement total par lui-même. Le % de subvention est fixé librement par l'employeur.



### Exonéré de cotisations fiscales et sociales

sur l'aide versée dans la limite de 1 830 € par an et par bénéficiaire. 25% de crédit d'impôt jusqu'à 500 000€ sur les aides versées (pour les Entreprises soumises à l'IS).



### Disponible en 2 formats

Chèque Domicile (papier) ou e-CESU Chèque Domicile (dématérialisé).

## Encore plus d'avantages avec la version dématérialisée, le Chèque Domicile e-CESU



### Sécurité

#### Pour vous

- Pas de stockage
- Aucun risque de perte ou de vol

#### Pour vos salariés

- Des règlements 100 % protégés et des espace en ligne soumis aux conditions sécuritaires les plus strictes



### Facilité

#### Pour vous

- Un espace personnel vous permettant une gestion des commandes et chargement de vos bénéficiaires

#### Pour vos salariés

- Un espace personnel en ligne complet (pilotage à distance, déclaration et paiement des prestataires, demande de CESU...)



### Économie

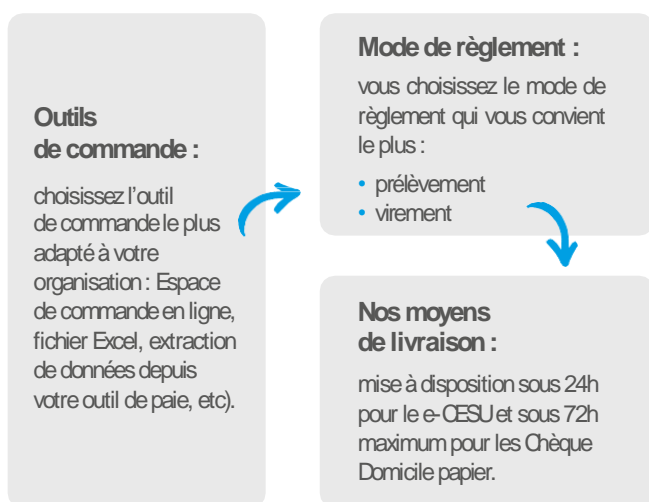
#### Pour vous

- Pas de frais de livraison mensuels
- Du temps dégagé pour vos équipes

#### Pour vos salariés

- Paiement au centime près

## Chèque Domicile c'est aussi une mise en place simple et rapide...



## ... et un accompagnement à chaque étape



### Conception du projet

Nous analysons vos besoins et vous aidons à trouver la solution la mieux adaptée à votre organisation et à votre budget.



### Mise en place

Nous vous accompagnons dans la phase de mise en place du dispositif : réunion de mise en place, communication interne, commande, production, facturation, livraison.



### Pilotage et suivi du dispositif

Nous vous apportons notre expertise tout au long de la prestation. Toujours à l'écoute de vos besoins, nous analysons l'évolution du dispositif en place et vous recommandons d'éventuelles adaptations.

Le Chèque Domicile CESU, la seule solution qui coûte moins cher que l'avantage octroyé !



[Faire une simulation](#)

Bénéficiez de tarifs préférentiels avec notre partenariat

Pour en savoir plus contactez-nous : 01.76.49.65.45  
partenariatspme@up.coop

**HEXOPÉE**  
Créateurs de citoyenneté

Up

Ça fait du bien au quotidien